

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT EN EURE-ET-LOIR DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

Chartres, le 21/11/2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement. L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'Etat se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département d'Eure-et-Loir, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin :

- De vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer : ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Pour des raisons évidentes de sécurité, ne prenez pas les transports en commun avec vos armes mais privilégiez les véhicules personnels.
- De vous permettre de déclarer vos armes héritées : des agents de la préfecture pourront alors vous appuyer dans la réalisation des démarches de régularisation. Dans ce cas de figure, il est demandé aux usagers de ne pas se déplacer avec leurs armes dans les lieux de collecte, mais d'apporter des photos ou des éléments permettant d'identifier l'arme et de visualiser les différents marquages.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture au 06.31.31.82.78 pour organiser un enlèvement sécurisé : il est également demandé de ne pas se déplacer avec ces objets et de limiter au maximum leur manipulation.



Retrouvez ci-dessous l'ensemble des sites de collecte dans le département d'Eure-et-Loir :

Arrondissement de Chartres

Commissariat de Chartres 57, rue du Dr Maunoury 28000 Chartres

Arrondissement de Châteaudun

Brigade de Gendarmerie de Châteaudun 2, rue de Vilsain 28200 Châteaudun

Arrondissement de Dreux

Commissariat de Police Pl. d'Evesham 28100 Dreux

Arrondissement de Nogent-le-Rotrou

Brigade de Gendarmerie de Nogent-le-Rotrou 53, rue de Sully 28400 Nogent-le-Rotrou